

NOTE SUR L'ENTREVUE AVEC LE MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF ET LE PERSONNEL DU C.F.J.  
DE NDAGO EN DATE DU 10 FEVRIER 1985 AU CFJ DE NDAGO.

=====

Dimanche le 10 Février 1985, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a visité le Centre de Formation de la Jeunesse de NDAGO en Commune MUBUGA, Préfecture GIKONGORO.

Il s'est entretenu avec le personnel du Centre entre autre le Directeur du Centre et ont abordé les points suivants :

1. La fusion des C.F.J. NDAGO et de S.C.J. NGARULIRA
2. La marche général du C.F.J. NDAGO
  - La Formation
  - L'élevage au Centre
  - La situation financière du Centre
3. L'exploitation du moulin sis à NGARULIRA
4. Certaines questions posées par le personnel.

1° S'agissant de l'intégration du S.C.J. NGARULIRA au C.F.J. NDAGO, le Ministre a été rassuré de la bonne exécution de cette opération, mais il a recommandé que les Jeunes du Centre et ceux des Groupements socio-économiques des environs exploitent ce domaine, car l'exploitation de ce dernier laisse à désirer.

2° La marche générale du Centre :

A) Après avoir eu en mains les chiffres des effectifs actuels par rapport aux totaux enregistrés à la fin du mois précédent, le Ministre a constaté que ces effectifs sont insuffisants.

Il a par conséquent recommandé que l'Encadreur Sous-Régional de la Jeunesse (qui suit la vie des G.S.E. des Jeunes du Chantier Sud) en collaboration avec le Directeur du Centre de NDAGO, organisent plus de cycles de Formation des Jeunes regroupés dans des G.S.E.

B) Après être informé que l'élevage du Centre est presque inexistant alors qu'une somme y avait été affectée à cet effet, le Ministre a recommandé que le dossier de cette somme qu'il a lui-même donnée à l'ex-Directeur du Centre en la personne de NDDRUIRWE Second, soit tiré au clair et que le Centre puisse donner par la suite l'exemple dans l'élevage.

C) Concernant la situation financière du Centre, des chiffres ci-après ont été donnés par le Directeur du Centre :

- Caisse Minervale au 08/02/1985 : 7.500 F
- Production menuiserie : 8.100 F
- Caisse moulin : 3.226 F
- Caisse "UMUGANDA" : 800 F

3° Pour le moulin sis à NGARULIRA, le Directeur a donné des réalités suivantes :

"Quand on tient compte des recettes et des dépenses effectuées mensuellement, on remarque que le moulin n'avantage que le meunier à qui on donne du travail rémunéré chaque mois et à la Banque Populaire dont on accroît la dette ! Le moulin acquis en 1980 devrait avoir été remboursé en 1982 selon les contrats. Ainsi, les intérêts normaux et moratoires se sont accrus à tel point qu'on a déjà payé de 476.000 F alors que la valeur d'acquisition du moulin était de 325.000 F. Après avoir constaté cet état de chose et en considération que le moulin est usagé (6 ans) en plus que nos concurrents commerçants ont des moulins neufs, Le Directeur du Centre propose que ce moulin soit vendu pour liquider la dette de la Banque Populaire. Monsieur le Ministre a répondu que c'est une proposition à examiner plus profondément.

4° Questions et problèmes posés par le personnel du Centre.

a) Le Directeur du Centre a expliqué combien le problème du manque de moyen de déplacement est à l'origine de pas mal d'échecs dans la réussite de sa tâche. Surtout qu'il doit se déplacer le plus souvent pour contacter les autorités locales pour les motiver et les intéresser au programme du Centre.

Il doit aussi suivre la vie des Groupements Socio-Economiques des Jeunes qui sortent du Centre.

Au sujet de ce problème, le Ministre a répondu que d'autant plus que ni l'Encadreur Sous-Préfecture de MUNINI ni le Directeur du Centre de NDAGO ne possède de moyen de déplacement, ce problème sera examiné pour trouver sa solution dans l'exécution du prochain budget.

b) Le Directeur a posé la question relative à la régularisation des cotes des agents, le Ministre a répondu qu'il faudra attendre que le budget de l'exercice 1985 soit voté.

- c) S'agissant des demandes de prêt que le personnel sollicite sans qu'il l'obtienne, le Ministre après avoir expliqué la procédure de distribution de la somme allouée au Ministère, a promis qu'il sera procédé à la répartition équitable entre les agents de KIGALI et ceux des Préfectures.
- d) Quant au problème de NDI TUNZE NKOTANYI D. Savio, Instructeur de l'ex-Service Civique de la Jeunesse de NGARULIRA qui n'est pas satisfait de son traitement actuel, le Ministre a répondu qu'au cas où le salaire que cet Instructeur touche actuellement serait inférieur à celui qu'il avait au Service Civique de la Jeunesse, alors, il y aurait lieu de rectifier sa situation. Mais que si ses doléances visent à l'augmentation de son salaire, la réponse sera toujours négative.

Fait à NDAGO, le 11 Février 1985  
RUTAGENGWA Isaïe  
Rapporteur et Directeur du  
Centre de NDAGO.-

Pour Approbation,

(sé)

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin  
Major BEM



Diffusion:

- Monsieur le Préfet de Préfecture  
GIKONGORO
- Monsieur le S/Préfet de S/Préfecture  
MUNINI - GIKONGORO
- Monsieur l'Encadreur Préfectoral  
de la Jeunesse et des Coopératives  
GIKONGORO
- Monsieur le Directeur Général  
au MIJEUCOOP (Tous)  
K I G A L I
- Monsieur le Directeur du C.F.J. de NDAGO  
S/Préfecture MUNINI  
GIKONGORO

DGSL

/K.F./NDZ.A./

REPUBLIKA Y'U RWANDA  
MINISTERI Y'URUBYIRUKO NO  
GUTSURA ZA KOPERATIVE  
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali kuwa 07 Gashyantare 1985

IJAMBO LIKUBIYEMO AMABWILIZA UMUKURU WA SELIRE, MILITANT  
MINISTRI W'URUBYIRUKO NO GUTSURA ZA KOPERATIVE YAGEJEJE  
KU BAKOZI BA MINISTERI N'URUBYIRUKO RWIGA MU KIGO CYA  
GACULIRO K'UMUNSI W'ISABUKURU Y'IMYAKA CUMI N'UMWE UMUGANDA  
UMAZE, WABAYE KUYA 2 GASHYANTARE 1985

Nyuma y'Umuganda wakorewe i GACULIRO mu gusasira igipimo  
cy'ikawa gifite ibiti 2.300 no kubagarira imyumbati, mu gihe cya saa yine  
n'igice kuya 2 Gashyantare, mu Kigo habaye ihuliro ry'Abamilitante  
n'Abamilitant bagize Selire Sipesiyalize ya Ministeri, kubera umunsi  
w'Isabukuru y'imyaka 11 Umuganda umaze ukorwa. Ministri w'Urubyiruko no  
Gutsura za Koperative yasobanuye ko impamvu y'iryo huliro ali icyifuzo  
cya Ministri w'Ubutegetsi bw'Igihugu n'Amajyambere ya Komini wasabye  
yuko haba ijambo libwirwa Abamilitante n'Abamilitant.

Hashimwe cyane ibyo Umuganda umaze kugezaho Igihugu cyacu  
by'ingirakamaro muli rusange. Naho ku rwego rwa Selire ya Ministeri,  
ibikorwa Umuganda wakoze, hali gutunganya Igikali cy'ahahoze ibiro bya  
Ministeri y'Ubuhinzi, ubu icyo gikali gifasha Ministeri kubonera ahantu  
imodoka zayo zihagarara. Hali kandi n'indi milimo Umuganda wa Ministeri  
wakoze ifataniye n'ayandi ma Selire. Ubu Umuganda wibanda cyane gutunga-  
nya ikigo cy'Urubyiruko cya GACULIRO mu byerekeye ubuhinzi, no mu byere-  
keye indi milimo yo gusukura ikigo hakulikijwe programu iboneye igomba  
kwigwa neza n'abagize Komite ya Selire ya Ministeri. Uretse ibyo bikorwa  
byose by'ingirakamaro, Umuganda ni n'ihuliro ry'abantu n'abandi, bakaga-  
nira bakamenyana.

Nyuma Ministri yaboneyeho akanya ko gutanga amabwiliza azatuma  
ikigo cya GACULIRO kirushaho kuyoborwa neza kikabera ibindi intangarugero.

#### AMABWILIZA

- Kurwanya isuli, baca imilingoti uko bikwiye kandi bateraho ibyatsi byabigenewe.
- Ubuyobozi bw'Ikigo bugomba kudapfa gukora imilimo butabanje gukora plan. Ubwo buyobozi bugomba gukora plan y'umwaka ikubiyemo imilimo y'ikigo bubifashijwemo n'umukozi washyizweho na Ministeri ushinzwe Division Production.

- Umusaruro ukomoka k'Umuganda ucungwa n'abagize Komite ya Selire ya Ministeri hamwe n'abagize Komite ya Selire y'ikigo cya GACULIRO.
- Igihe izo Komite za Selire zombi zemeje ko umusaruro uvuye m'Umuganda ugulishwa, amafaranga ashyirwa mu isanduku y'Umuganda, umugabane ukaba ukaba uwa Ministeri, undi ukaba uwo ikigo cya GACULIRO.
- Kugirango ikigo kigende neza, hagomba gestion nziza, ibintu ntibijye bipfa kugulishwa mu buryo bupfupfushye.
- Gusana uruzitiro rw'ikigo ku buryo buhendutse kandi bukomeye mbere yo kubaka akazu k'umuzamu.
- Gusukura imbere y'amazu, urubingo ruhali rugasimbuzwa ibindi byatsi byiza.
- Abashinzwe kwigisha urubyiruko muli Ministeri no mu kigo cya GACULIRO batoze abana umuco mwiza. Bakambara uniforme, bakagira isuku ntibase n'ingegera, bagacika ku ngeso yo kwiba, bakagira ikinyabupfura, bakagururwa neza mu myuga bakulikira.
- Imodoka zidakoresheye zive ku kigo, zigulishwe.
- Abana bagomba kwigishwa ubworozi n'ubuhinzi bagera iwabo bakabyigana ubwabo.
- Kugeza mu kwezi kwa gatandatu 1985 impamvu zose ziliho ubu zituma ikigo kitagenda neza zigomba kuba zaramenyekanye, zakomoka ku banyeshuli b'intumva bakirukanwa, zakomoka ku bacunga ikigo nabo bakahava.
- Umwaka w'Urubyiruko kw'isi hose uzasige ikigo cya GACULIRO aho intangarugero muli byose.

Mu gusoza ijamba, Ministri yasabye kuzilikana ko u Rwanda rugomba kuzamurwa n'amaboko y'abana barwo. Imfashanyo zavaga mu mahanga zaragabanutse, n'abahanga ibihugu by'inshuti byatwohererezaga nabo ntibakili benshi. Ntabwo dukwiye kwibwira ko alibo batugize ngo ducike intege, dukwiye gukoresha ubwenge dufite kuko ahanini alibwo bubuze.

Komite ya Selire, abacunga ikigo cya GACULIRO, umukozi wa Ministeri ushinze Division Production bazajye babanza bige neza mu ikigo kigomba gukulikiza kandi ibyo bize bishyirwe mu bikorwa. Hemejwe kandi ko umusaruro w'ibigoli uzahalirwa ubworozi bw'inkoko.

Umukuru wa Selire, yifuliye bese kugira umunsi mwiza w'Isabukuru y'Umuganda, barataha.

Umwanditsi

KABENGA Fabien

Umukuru wa Selire Sipesiyalize  
ya Ministeri y'Urubyiruko no  
Gutsura za Koperative  
NDINDIYIMANA Augustin

Major BEM.

Diffusion

- Direction Générale au MIJEU COOP (TOUS) 5656
- Direction du CFJ GACULIRO
- Classement Comité de Cellule

→ D.S.L

Compte-rendu de la réunion des Responsables des  
activités à réaliser au cours de l'Année Inter-  
nationale de la Jeunesse, vendredi le 25/1/1985.

Cette réunion a été dirigée par le Directeur Général de la Jeunesse,

Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Coordinateur des activités à réaliser au cours de  
l'Année Internationale de la Jeunesse.

Etaient présents à la réunion :

- - Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert : Directeur Général des Sports et Loisirs
- Monsieur BAYIGAMBA Adalbert : Directeur de la Planification et Evaluation
- - Monsieur KURAZIKUBONE Joseph : Directeur de l'Encadrement et Formation
- Monsieur NDEKEZI-KAREKEZI Marcel : Directeur des Coopératives et Associations Mutualistes
- Monsieur KAREKEZI Epimaque : Chef de Division Encadrement
- Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel : Chef de Division Activités Sportives
- Monsieur BIKINDI Simon : Chef de Division Folklore
- Monsieur NAHIMANA Alphonse : Chef de Division Assistance aux Coopératives et Associations
- Monsieur HAKIZIMANA Protais : Chef de Division Formation des Jeunes
- Monsieur GISAGARA Alphonse : de la Gestion des Crédits
- Monsieur NSANZABAGANWA François : de la Planification
- Monsieur MUGEMANGANGÓ André : de la Division Formation
- Monsieur RUZAGILIZA Oscar : de la Division Encadrement
- Melle MWANAWIMPUHWE Bonifrida : de la Division Formation
- - Monsieur MASABO François : de la Division Folklore.

L'objet de cette réunion était d'informer, ceux qui n'avaient pas  
participé à la réunion présidée le 14/01/1985 par le Ministre sur les décisions qui y  
avaient été prises. Par la même occasion, il fallait faire le point sur les tâches à  
réaliser. Tout d'abord rappel a été fait sur les cinq volets déterminés comme étant les  
missions clés à accomplir au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse. Ces volets  
sont les suivants :

1. Evaluation dans le domaine de la production
2. La sensibilisation des responsables et des jeunes à l'Année Internationale de  
la Jeunesse
3. La mise sur pied d'un système d'encadrement efficace des jeunes
4. L'éducation socio-culturelle des jeunes
5. Le réajustement des programmes à réaliser.

.../...

Le volet de l'évaluation dans le domaine de la production sous entend un feed back sur les projets et activités réalisés actuellement par des jeunes, un regard sur leurs programmes d'action pour les jauger et voir s'ils répondent réellement à la mission d'augmenter la production. Les concours programmés seront un des instruments de cette évaluation. Il faudra en outre faire des descentes sur terrain pour se rendre compte des réalisations des jeunes et des difficultés rencontrées.

Le responsable de l'évaluation se servira également de l'étude réalisée par le BUNEP pour mener à bien sa mission.

Le volet de l'évaluation est confié à Monsieur BAYIGAMBA Adalbert.

Il y aura en plus au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse des expositions des produits des groupes des jeunes. La responsabilité de l'étude des modalités de ces expositions et de leur réalisation est confiée à Monsieur NDEKEZI-KAREKEZI Marcel et à Monsieur RUSANGANWA Augustin.

La sensibilisation des responsables et des jeunes à l'action de l'A.I.J. se fera par des émissions radiodiffusées, des slogans et des stages et recyclages. Les émissions à la radio et les slogans sont confiées à Messieurs RUZAGILIZA Oscar et BIKINDI Simon. L'organisation des stages et recyclages est confiée à Messieurs HAKIZIZMANA Protais et MUGEMANGANGO André.

La mise sur pied d'un système d'encadrement efficace des jeunes implique nécessairement un choix de programmes adaptés et un appui aux actions des jeunes. La responsabilité de ce volet est confiée à Monsieur NAHIMANA Alphonse.

Il lui est entre autre recommandé d'étudier les possibilités <sup>de</sup> crédits Bancaires pour soutenir et développer les actions des jeunes.

Le volet de l'éducation socio-culturelle suppose l'émulation dans les domaines de la musique, du folklore de la littérature, du sport et de l'alphabétisation. Les concours organisés visent la réussite de cette émulation. L'organisation du concours musical est confiée à Monsieur UWIMANA J.M.V.

Le concours folklorique sera organisé par Monsieur BIKINDI Simo. Le concours littéraire la rédaction du "spécial jeunesse" sont confiés à Monsieur KURAZIKUBONE Joseph. Les compétitions sportives sont à charge de Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel qui se fera aider par ses services. L'appui à l'alphabétisation des jeunes est confiée à Monsieur NSANZABAGANWA François et à Mademoiselle MWANAWIMPUHWE Bonifrida.

Les lauréats de tous les concours programmés seront primés.

La responsabilité de l'étude sur le choix et l'echellonnement des prix est confiée à Messieurs KAREMERA Pierre et GISAGARA Alphonse.

Il y a deux autres activités prévues au cours de l'A.I.J. Il s'agit de la réalisation d'un film sur la jeunesse et de la réalisation de ce film est confiée à Madame MUKABIDELI Perpétue et à Monsieur MASABO François. Ils contacteront les agents de l'ORINFOR pour le réalisation de leur mission. La chantier des jeunes dans la forêt de GISHWATI est confié à Monsieur KAREKEZI Epimaque.

Le réajustement des programmes à réaliser suppose une redéfinition claire des politiques et programmes d'action. Il faut également une coordination sûre des activités. La responsabilité de la coordination est confiée à Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse.

Il est recommandé au responsable de chaque volet de présenter dans la réunion de mise au point prévue jeudi le 31/1/1985 un avant projet des modalités de réalisation des activités lui confiées d'un calendrier précis et des incidences budgétaires. A cet effet, les propositions sont à transmettre au coordinateur au plus tard mercredi 30/01/1985.

Avant de laisser libre cours aux questions éventuelles des participants à la réunion, le Directeur Général de la Jeunesse a précisé les activités urgentes à entreprendre.

Il s'agit de la descente sur terrain pour se rendre compte des réalisations des jeunes et évaluer l'action des encadreurs préfectoraux et communaux dans le lancement du programme des réalisations au cours de l'A.I.J. Cela permettra par ailleurs aux agents du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif de se programmer dans la participation aux jurys prévues pour chaque concours dans les Préfectures.

#### Les questions

Des questions de précision ont été posées par les participants à la réunion

1. Y-aura-t-il une synthèse qui fera ressortir les subdélégations à envoyer dans les Préfectures ?

Les subdélégations prévues sont destinées d'une part aux frais des membres de jurys des concours dans les Préfectures et d'autre part à l'organisation de petites réceptions après des réunions des agents locaux intervenant dans l'organisation de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Ces subdélégations seront déterminées quand les responsables des différentes activités auront dégagé les voies et moyens pour leur réalisation.

2. Y-aura-il un dossier synthétique qui tiendrait les concernés toujours informés de l'état d'exécution des programmes de l'Année Internationale de la Jeunesse ?

Après la synthèse sur les voies et moyens de réalisation des activités prévues, il y aura nécessairement une mise au point et une vue d'ensemble sur les programmes à réaliser. Cette synthèse sera portée à la connaissance de tous les concernés.

3. Concernant la réalisation d'un film sur la jeunesse y aurait-il eu déjà une amorce de cette activité ?

Un dossier relatif à la réalisation d'un film a été introduit auprès de l'ORINFOR. Il faudra contacter les agents de cet office pour réactualiser le dossier.

4. A quel niveau les prix seront-ils décernés ?

Il y a eu des avant-propositions comme quoi des prix seraient distribués à l'échelle des Préfectures et à échelle nationale.

La procédure de donner les prix mérite un examen approfondi.

5. S'agissant du "chantier des jeunes" dans la forêt de GISHWATI, sera-t-il réalisé dans le sens des chantiers des jeunes courant au Ministère ou s'agira-t-il tout simplement d'une organisation de camps des jeunes ?

Il a été recommandé au responsable de cette activité de préciser exactement son programme d'action c'est-à-lui qu'il revient de choisir une réalité qui convient compte tenu de son efficacité et des possibilités de réalisation.

La réunion a pris fin à 16h30'.

Le Rapporteur  
HAKIZIMANA Protais.  
Chef de Division Formation  
des Jeunes.

Le Président de la Réunion  
MUNYAMBARAGA Narcisse  
Directeur Général de la Jeunesse.